



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SÉVERIN

1986, place du Centre
Saint-Séverin (Québec) G0X 2B0
st-severin@regionmekinac.com
Téléphone : 418-365-5844

SOUMISSION

Arrosage des jardinières et autres aménagements paysagers

La municipalité désire octroyer un contrat pour l'arrosage des jardinières et de tous les autres aménagements paysagers appartenant à celle-ci.

Dans des conditions normales, l'arrosage se fait les lundis, mercredis et vendredis, mais il est possible que ce soit nécessaire plus fréquemment selon la température. En aucun temps les plantes et aménagements ne doivent manquer d'eau.

- La municipalité fournira l'équipement nécessaire à l'entretien, soit un réservoir de 1 000 litres, une pompe à essence et l'engrais.
- La personne intéressée devra fournir son véhicule pour transporter les équipements d'arrosage.
- La soumission devra inclure tous les frais inhérents pour ce travail. Aucun déboursé supplémentaire ne sera versé par la municipalité.
- Le soumissionnaire devra indiquer le montant par semaine pour ce service et le montant doit demeurer le même pour toute la durée du contrat. La municipalité versera chaque mois le montant dû au soumissionnaire.
- En cas de litige, la municipalité se réserve le droit d'interrompre le contrat en tout temps.
- La période d'arrosage se termine en septembre.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune de ses soumissions.

La date limite pour déposer votre soumission est le 26 juin à 11 h au bureau municipal.